



LA LETTRE JURISTENDANCES – TECHNOLOGIES, DATA & IA

LA NEWSLETTER DU CABINET LEXING

■ n° 7 septembre 2026



Les révolutions de la robotique et de l'IA

Une conférence du réseau mondiale Lexing

Pour vous donner un temps d'avance dans le décryptage des nouvelles règles juridiques applicables, le cabinet Lexing et les experts internationaux de son réseau mondial d'avocats ont le plaisir de vous convier à une conférence exclusive.

Pour plus d'information : frederic-forster@lexing.law et marilyne-barzun@lexing.law

Mardi 3 novembre 2026, de 9h00 à 18h30

En présentiel au **Club de l'Étoile**, 14 rue Troyon, Paris 17^e

Avec diffusion en direct sur **YouTube**

Conférence gratuite – Inscription obligatoire



Nouveau modèle d'AIPD du CEPD : vers un format harmonisé à l'échelle européenne

Le CEPD propose un nouveau modèle d'AIPD destiné à harmoniser la présentation des analyses d'impact sans remplacer les outils nationaux. L'objectif affiché est d'offrir un format commun, à l'échelle européenne.

[Un article de Virginie Bensoussan-Brulé et Morgane Allouche](#)



Pixels de suivi emailing : les nouvelles règles Cnil 2026

Après une consultation publique, la Cnil a adopté, le 12 mars 2026, une recommandation encadrant le recours aux pixels de suivi emailing. La Cnil qualifie l'insertion d'un pixel dans un courriel d'« opération de lecture sur le terminal de l'utilisateur » relevant ainsi de la loi Informatique et libertés.

[Un article de Virginie Bensoussan-Brulé et Kenza Declercq](#)





Modèle de rapport d'activité du DPO de la Cnil : un outil de pilotage de la conformité

La Cnil a publié en avril 2026 un modèle de rapport d'activité du DPO destiné à faciliter l'élaboration d'un reporting structuré, à renforcer la traçabilité des actions conduites et à valoriser le rôle du DPO au sein de l'organisme.



Réseaux sociaux et mineurs : la décision du Conseil constitutionnel

À la suite de la censure du dispositif français limitant l'accès des mineurs aux réseaux sociaux, Virginie Bensoussan-Brulé, directrice du pôle Contentieux numérique de Lexing, a été interrogée par MLex sur la portée de cette décision en France et en Europe.

[Une interview de Me Bensoussan-Brulé](#)



Impacts de l'Omnibus numérique sur la cybersécurité

Comment l'Omnibus numérique impacte-t-il la cybersécurité en simplifiant les obligations croisées des autres réglementations ? En février 2025, la Commission européenne a présenté douze propositions de simplification, également appelées « trains de mesures omnibus ». Le septième train...

[Un article de Anthony Coquet et Carl Buffière](#)



Cybersécurité : anticiper la rupture post-quantique

La menace post-quantique impose déjà, via le RGPD, NIS 2, DORA et le CRA, une obligation d'anticipation cryptographique aux entreprises. La rupture quantique ne constitue pas un vide juridique, elle active, dès aujourd'hui, des obligations de sécurité déjà codifiées dans le RGPD, la directive NIS 2, le règlement DORA et le règlement CRA.

[Un article de Katharina Berbett et Mathilde Pennès-Lavoye](#)



Le rapport d'activité annuel 2025 de la Cnil

La Commission nationale de l'Informatique et des libertés confirme son évolution en régulateur transversal du #numérique. Les nouvelles compétences issues des règlements européens, en particulier du règlement sur l'IntelligenceArtificielle, devraient encore accroître son rôle dans les prochaines années.

[Un article de Virginie Bensoussan-Brulé et Morgane Allouche](#)

Atelier en ligne pour les DPO



Démarchage téléphonique : maîtriser les nouvelles règles de l'opt-in

Le mercredi **16 septembre** 2026, à 18h00 en distanciel

Êtes-vous prêt pour le nouveau régime du démarchage téléphonique ?
À l'occasion de la réforme du démarchage téléphonique, entrée en vigueur le 11 août 2026, **Lexing Éditions vous propose un atelier pratique en distanciel** pour décrypter les nouvelles règles et leurs conséquences opérationnelles.

Pour les abonnés à la Lettre Lexing du DPO, profitez de notre offre d'atelier pratique en distanciel animé par [Maître Céline Avignon](#), directrice, responsable de La Lettre Lexing du DPO.

Les inscriptions se font par mél auprès de celine-avignon@lexing.law.

Vous pouvez vous abonner à la Lettre Lexing du DPO [ici](#).

Conférence Lexing



Sécuriser ses contrats informatiques en 2026

Le mercredi **9 septembre** 2026 de 9h30 à 11h30.

Une conférence pour faire le point sur les bonnes pratiques contractuelles à adopter en 2026 et renforcer la sécurité juridique de vos projets informatiques.

Cette conférence sera animée [Katharina Berbett](#), directrice du département Contentieux informatique complexe, et [Marie-Adélaïde de Montlivault-Jacquot](#), directrice du département Contentieux et expertise du numérique et informatique.

[Pour participer, merci de remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing



Cybersécurité et noms de domaine

Le mercredi **16 septembre** 2026 de 9h30 à 11h30.

Le marché mondial des noms de domaine poursuit sa croissance et le cybersquatting change également d'échelle. Les fraudeurs ne se limitent plus à l'usurpation de marques : ils ciblent désormais l'identité même d'institutions de confiance, comme l'Afnic par l'envoi de fausses décisions de justice.

Cette conférence, animée par Me [Anne-Sophie Cantreau](#), directrice du département Propriété industrielle Conseil et [Anthony Sitbon](#), Consultant cybersécurité, Directeur Sécurité chez Lexing Technologies.

[Pour participer, merci de remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing



Bilan Cnil 2025 et perspectives 2026-2029

Le mercredi **23 septembre 2026** de 9h30 à 11h30.

[Alain Bensoussan](#), Spécialiste en droit des nouvelles technologies de l'informatique et [Chloé Torres](#), Directrice du département Protection des données personnelles, DPO du cabinet Lexing, reviendront sur le rapport de la Commission nationale de l'informatique et des libertés pour l'année 2025, publié en mai 2026, ainsi que sur les textes et la jurisprudence qui ont jalonné ces derniers mois. Ils vous en présenteront une analyse détaillée pour en décrypter les enjeux et en expliquer la mise en œuvre.

[Pour participer, merci de remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing



Gestion des crises numériques et intelligence artificielle

Le mercredi **30 septembre 2026** de 9h30 à 11h30.

Cette conférence animée par [Raphaël Liotier](#), avocat, Directeur du département [Droit pénal de l'informatique et du numérique](#), vise à renforcer la compréhension des enjeux juridiques et réputationnels liés aux crises numériques et aux bad buzz afin d'anticiper les risques, adopter les bons réflexes et protéger efficacement l'image de l'entreprise, de ses dirigeants et de ses collaborateurs.

[Pour participer, merci de remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing



Panorama 2025-2026 des décisions de la Cnil

Le mercredi **14 octobre 2026** de 9h30 à 11h30.

Quelles tendances retenir des dernières décisions de la Cnil ? Cybersécurité, cookies, prospection commerciale, surveillance des salariés, droits des personnes, responsabilité des sous-traitants... Les décisions rendues par la Cnil en 2025 et 2026 permettent de mieux comprendre l'évolution de son activité répressive et les nouveaux points de vigilance pour les entreprises.

Cette conférence sera animée par [Virginie Bensoussan-Brulé](#), directrice du pôle Contentieux du numérique.

[Pour participer, merci de remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Voici nos prochains rendez-vous !

Toujours en visioconférence le mercredi de 9h30 à 11h30

Les inscriptions se font en ligne via le formulaire publié en même temps que l'annonce sur notre site.

[Retrouvez toutes nos Conférences Lexing ici.](#)

Nous espérons vous y retrouver nombreux pour venir échanger avec nos avocats !



Le 7 octobre 2026 : « Les préjudices dans les contrats IT : savoir les anticiper et les évaluer » par [Bertrand Thoré](#), Économiste, Directeur du département Économie juridique.

Le 14 octobre 2026 : « Panorama 2025-2026 des décisions de la Cnil » par [Virginie Bensoussan-Brulé](#), directrice du pôle Contentieux du numérique.

Le 4 novembre 2026 : « Analyse d'impact et intelligence artificielle : un outil de conformité essentiel » par [Thomas Cantoni](#), directeur du département Données personnelles Conseil, et [Anne Renard](#), directrice du département Conformité & Certification.

Le 18 novembre 2026 : « Les obligations fiscales et sociales des plateformes numériques » par [Jennifer Bessi](#), directrice du département Fiscalité de l'économie numérique et [Virginie Bensoussan-Brulé](#), directrice du pôle Contentieux du numérique.

Le 25 novembre 2026 : « Évaluation et renégociation des contrats informatiques existants » par [Katharina Berbett](#), directrice du département Contentieux informatique complexe, et [Alexandra Massaux](#), directrice du département Droit des technologies émergentes Contentieux

Le 2 décembre 2026 : « Marketing digital et données personnelles : éviter les sanctions » par [Céline Avignon](#), directrice du département Publicité, Communication et Marketing digital.

Le 9 décembre 2026 : « Brevets d'invention : gérer les inventions des salariés » par [Virginie Brunot](#), directrice du département Propriété industrielle Contentieux.

Le 16 décembre 2026 : « Action de groupe en matière de données personnelles » par [Virginie Bensoussan-Brulé](#), directrice du pôle Contentieux du numérique.

MOOC

**Anssi, Club EBIOS et
Lexing technologie**

« Introduction à la méthode EBIOS Risk Manager »

MOOC gratuit, composé de 34 leçons
et accessible sur PC, Mac et mobile



[Anthony Coquer](#), expert en cybersécurité et en intelligence artificielle, Directeur général de Lexing Technologies, contribue, au sein du cercle des formateurs du Club EBIOS, à la conception du MOOC « Introduction à la méthode EBIOS Risk Manager » proposé par l'Anssi. Ce MOOC permet à chacun de se familiariser avec les principes fondamentaux de l'analyse de risques cyber. Il s'adresse à un large public : RSSI, auditeurs, chefs de projet, juristes, mais aussi à toute personne souhaitant comprendre et appliquer les bases de la méthode EBIOS Risk Manager.

[MOOC conçu conjointement par l'Anssi et le Club EBIOS.](#)

**Formation
Lamy-Lexing**

Intelligence artificielle et cybercriminalité

Le mardi 22 septembre 2026 en distanciel

L'IA : un levier pour la cybersécurité, un outil pour la cybercriminalité. Les objectifs de cette formation, animée par [Raphaël Liotier](#), avocat, Directeur du département Droit pénal de l'informatique et du numérique, sont :

- Comprendre les mécanismes d'attaque basés sur l'IA et leurs implications juridiques ;
- Maîtriser le cadre réglementaire et les outils de protection existants ;
- Développer une réflexion éthique et juridique face aux défis futurs.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats.

[Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie](#)

Formation

IA générative et Prompt Engineering pour les professionnels du droit

Lamy-Lexing

Le mercredi 7 octobre 2026 en distanciel

Apprenez à prompter sur Chatgpt et Gemini pour produire du contenu juridique. Les objectifs de cette formation, animée par [Alain Bensoussan](#), avocat, Spécialiste en droit des nouvelles technologies de l'informatique, sont :

- Appréhender l'impact de l'IA sur les métiers du droit ;
- Comprendre le fonctionnement de l'IA et les cas d'usage pour les professionnels du droit ;
- Maîtriser les principes fondamentaux d'une utilisation responsable de l'IA ;
- Utiliser efficacement les IA génératives (ChatGPT, Gemini) ;
- Analyser et corriger les erreurs et les limites des IA génératives.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats.

[Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation

IA Act : Règlement Européen sur l'IA (RIA)

Lamy-Lexing

Le mardi 27 octobre 2026 en distanciel

Comment se mettre en conformité avec le RIA ? Les objectifs de cette formation, animée par [Alain Bensoussan](#), avocat, Spécialiste en droit des nouvelles technologies de l'informatique, sont :

- Comprendre les obligations liées au RIA ;
- Identifier les risques liés aux systèmes d'IA ;
- Se mettre en conformité avec les obligations du RIA.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats.

[Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation

Droit de la robotique et de l'intelligence artificielle (IA)

Lamy-Lexing

Le jeudi 29 octobre 2026 en distanciel

Appréhender les impacts juridiques de la robotisation. Les objectifs de cette formation, animée par [Jérémy Bensoussan](#), avocat, Directeur du pôle Droit de l'IA & Contentieux technologiques, sont :

- Appréhender les fondamentaux techniques et juridiques de la robotique et de l'IA ;
- Maîtriser la manière dont le droit des données structure l'encadrement de l'IA
- Intégrer les impacts de l'IA et de la robotique sur la propriété intellectuelle
- Appréhender le droit émergent de l'Intelligence artificielle de l'Union européenne.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats.

[Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation Lamy-Lexing

Droit des plateformes

Le mardi 3 novembre 2026 en distanciel

Comprendre et mettre en place les outils juridiques permettant de réussir son ubérisation. Les objectifs de cette formation, animée par [Alexandra Massaux](#), avocate, Directrice du département Technologies émergentes Contentieux, sont :

- Maîtriser la notion d'opérateur de plateforme en ligne ;
- Identifier les obligations à la charge des opérateurs de plateforme en ligne ;
- Appréhender les droits accordés aux utilisateurs.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats.

[Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

Formation Lamy-Lexing

IA pour avocats : enjeux et transformations

Le mercredi 18 novembre 2026 en distanciel

Comprendre les enjeux et les transformations induites par l'IA dans le métier d'avocat. Les objectifs de cette formation, animée par [Alain Bensoussan](#), avocat, Spécialiste en droit des nouvelles technologies de l'informatique, sont :

- Comprendre les transformations induites par l'IA dans le métier d'avocat (automatisation, recherche juridique, services clients) ;
- Évaluer l'impact de l'IA sur l'organisation des cabinets, y compris la gestion du changement et les compétences nécessaires ;
- Respecter les principes déontologiques dans l'utilisation de l'IA (compétence, transparence, secret professionnel) ;
- Intégrer les directives internationales sur l'utilisation éthique de l'IA.

Formation organisée par Lamy Formation, en partenariat avec le cabinet Lexing Avocats.

[Inscrivez-vous dès maintenant sur le site de Lamy Liaisons Académie.](#)

TEXTES ET JURISPRUDENCE CLÉS ■

CYBERSÉCURITÉ ET IA – La Commission européenne a présenté un plan d'action sur la cybersécurité et l'intelligence artificielle afin de soutenir une utilisation sûre et responsable de l'IA tout en renforçant la cybersécurité de l'Europe ([Communiqué du 7 juillet 2026](#)). **Plan d'action sur la cybersécurité et l'intelligence artificielle.**

Il s'articule autour de trois objectifs complémentaires :

- Promouvoir une utilisation sûre et responsable de l'IA avancée
- Renforcer la cybersécurité et la résilience de l'UE

Renforcer les capacités de l'Europe en matière d'IA pour la cybersécurité

DROIT D'AUTEUR ET IA – L'Observatoire européen de l'audiovisuel publie un nouveau rapport : « **Quels sont les enjeux liés au droit d'auteur dans le cadre de l'entraînement des IA ?** » ([Communiqué OEA du 23 juillet 2026](#)).

1. La génération de contenus par l'IA : contexte et incidence sur le droit d'auteur,
2. Le rôle des exceptions en matière d'exploration de textes et de données (TDM) dans l'entraînement des IA,
3. Le droit d'auteur au regard de l'entraînement des IA et de la formulation d'invites
4. Les plateformes et les utilisateurs et utilisatrices : conditions générales d'utilisation
5. Principaux constats.

RÉSEAUX SOCIAUX ET MINEURS. – [Loi n° 2026-813 du 24 août 2026](#) visant à protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux (JORF du 25 août 2026) (étend l'interdiction du téléphone portable aux lycées). – [Décision n° 2026-911 DC du 14 août 2026](#) censurant certaines dispositions de la Loi visant à **protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux** ([CP 14 08 2026](#)) « Le Conseil constitutionnel ne considère pas qu'une restriction d'accès des mineurs aux réseaux sociaux serait illégitime par principe. Au contraire, il reconnaît expressément que la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant peut justifier des limitations. En revanche, il pose une exigence assez claire pour le législateur français : plus la restriction est générale, plus il faut démontrer qu'elle est nécessaire, adaptée au risque identifié et entourée de garanties suffisantes ».

DONNÉES PERSONNELLES – Le droit à la preuve à l'épreuve du RGPD ([Dalloz Actu 7 juillet 2026](#)). Par un arrêt du 17 juin 2026, la chambre commerciale de la Cour de cassation confirme que les exigences du RGPD ne font pas, par principe, obstacle à la production en justice de preuves issues d'un traitement de données à caractère personnel. Elle s'inscrit ainsi dans la continuité de la jurisprudence récente consacrant la primauté du droit à la preuve, sous réserve du respect d'un contrôle de proportionnalité. ([Cass. com. 17 juin 2026, n° 25-11.499](#)).

INFORMATIQUE. - La création d'un site internet ne relève pas de la vente de biens. La mise à disposition d'un site internet et de son contenu n'emporte pas transfert de propriété d'un bien meuble corporel. Dès lors, le contrat conclu à cette fin ne peut être assimilé à un contrat de vente dans le cadre d'un contrat conclu hors établissement et la qualification retenue doit être exclusivement celle de fourniture de services ([Cass. 1^e civ., 28 mai 2026, n° 25-14.507](#)). ([Dalloz Actu 18 juin 2026](#))

Numérique et exposition aux écrans : comment se comportent parents et enfants ? ([CP 18 août 2026](#)) Le [centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie \(Crédoc\)](#) a publié une **enquête** sur le comportement des parents face à l'utilisation d'internet de leurs enfants entre 8 et 16 ans. Les parents en connaissent les avantages et les risques. Ils sont nombreux à vouloir limiter le temps d'écran aux jeunes

La lettre juristendances, technologies, data & IA est éditée par Lexing, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital social de 10 936 190 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 160 856, dont le siège social est situé 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris – téléphone 01 82 73 05 05 – adresse de courrier électronique : paris@lexing.law – n° de TVA intracommunautaire FR48452160856. Président et Directeur de la publication Alain Bensoussan. - Diffusée uniquement par voie électronique - gratuit - ISSN 3130-1797 - ©Lexing 2026

Vous recevez ce courriel car vous êtes abonné à cette alerte (anciennement JTIT). Vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien : <https://unsubscribe.lexing.law/?email=«mail»>

Lexing 2026

